

Plan directeur 2015-2018 de la Corporation des propriétaires de l'île Verte pour la conservation de l'île (CPICIV)

Le plan directeur précise et communique les orientations prioritaires de la CPICIV de 2015 à 2018. Il est axé sur 3 volets.

Volet I : protection et conservation

Problématique :

Le rapport Martin, Léonidoff, produit en 1989, identifiait deux dangers quant à la protection de l'île : le tourisme journalier et la villégiature. Il s'est avéré 26 années plus tard que l'empreinte humaine est venue principalement de « la villégiature » ou des résidents saisonniers. Le portrait de l'île a changé, surtout si on compare les photos aériennes du passé avec la situation d'aujourd'hui. Rappelons seulement la construction de près de 40 résidences, de nombreux agrandissements et de bâtiments secondaires.

Résultat :

Un apport humain de qualité, une intégration architecturale hors du commun et digne de fierté, mais aussi un changement de paysage important vers un milieu bâti qui gruge inévitablement sur la nature et le caractère champêtre de l'île.

Un achalandage accru sur les chemins.

Une augmentation des besoins en services municipaux de tout genre.

Donc pas de situation catastrophique, mais une marche inexorable vers la densification de l'île et une baisse des accès à différents sites traditionnels et au fleuve.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

1. Protéger l'accès public à différents sites

Il y a six lieux d'intérêt prioritaire pour lesquels la CPICIV se fera vigilante pour protéger leur caractère spécifique, conserver un accès convenable aux citoyens et aux villégiateurs et aider à leur mise en valeur :

- le Parc du portage, le Phare et le quai du Bout-d'en-haut sont de propriété municipale;

- Le Bout-d'en-bas, le Bout-d'en-haut et la Grande plage sont des terrains privés ou accessibles via des terrains privés. Actuellement, le passage des citoyens et des touristes est toléré par les propriétaires.

2. Ralentir l'empreinte humaine sur le territoire

Demander au Regroupement pour la pérennité de l'île Verte (Regroupement) d'aider et d'encourager les propriétaires à donner ou protéger leurs propriétés contre les lotissements et à accorder des servitudes de conservation quant aux activités permises sur leurs propriétés.

Encourager l'utilisation de transport « vert » et se diriger vers une île plus piétonne, moins motorisée.

3. Augmenter la connaissance de la faune et de la flore, y compris les champignons, insectes et amphibiens

Bien connaître ces domaines afin d'établir des plans de protection ou de réintroduction, particulièrement quant aux espèces disparues, rares ou en voie de disparition.

4. Augmenter la connaissance du milieu quant à l'occupation du territoire (archéologie)

Revaloriser les sites déjà répertoriés et mettre en valeur les connaissances actuelles et futures.

Actions :

Réaliser des plans d'action pour chaque grand objectif et trouver des responsables de projets.

Aider aux différentes corvées pour la mise en valeur des parcs municipaux.

Surveiller la vocation et l'aménagement des 6 lieux cités plus haut; chercher à réaliser des ententes formelles d'accès.

Sensibiliser des usagers à la fragilité des milieux et au respect des lieux privés.

Volet II : aménagement du territoire

Problématique :

Préserver l'intégration des activités humaines de façon à favoriser l'harmonie entre ces activités et la faune et la flore. L'île est habitée et sa population doit être le principal gage d'une vie communautaire respectueuse de l'environnement.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

1. Encourager la production artisanale agricole et autre en harmonie avec la nature.
2. Aménager la forêt afin de préserver et bonifier les habitats de la faune.

Actions :

Appuyer et faciliter l'obtention de connaissances et d'aide financière.

Encourager l'aménagement d'habitats et de zones d'alimentation pour la faune (chevreuil, lièvre, etc.).

Aider à acquérir certains équipements afin de recycler divers matériaux (ex. : déchiqueteuse commerciale, scierie mobile...).

Sauvegarder et protéger les espèces en difficulté (chauve-souris, merle bleu de l'est, grenouille...)

Proposer des modèles types d'aménagement forestier pour consolider le cheptel existant.

Susciter la présence de plantes adaptées au milieu insulaire.

Mettre en valeur des milieux humides pour développer et enrichir les habitats.

Appuyer les citoyens dans des projets d'aménagement des forêts, des champs de culture et des milieux humides.

Faire la promotion des actions à entreprendre de la part des propriétaires.

Protéger la forêt des incendies en s'assurant que tous les moyens sont mis en place pour éviter les feux et la propagation des feux.

Établir un lien fort avec les dirigeants du Parc Kiskotuk.

Volet III : communication

Le volet communication cible la production et la diffusion d'information pertinente pour soutenir et encourager les actions citoyennes en relation avec les objectifs de la CPICIV. Le journal *L'Insulaire*, les sites Web de *L'Insulaire* et de la CPICIV, ainsi que la liste de distribution par courriel et par la poste seront utilisés pour supporter activement la mission et la vision de l'organisme dans le but de documenter, faire connaître et communiquer les actions, les

menaces, les risques et les possibilités de préservation, de développement et de conservation de l'île.

Conclusion

Ce plan directeur ambitieux permettra à la CPICIV d'orienter ses initiatives durant les trois prochaines années. Les actions proposées seront mises en œuvre avec l'apport des acteurs suivants :

- la population, en premier, pour son soutien et sa participation humaine et financière;
- la CPICIV (financement, communication et organisation d'activités);
- le Regroupement (pour la protection du territoire par le biais de servitudes, ententes et acquisitions).

19 décembre 2014